

Désertification

Coordonnateur national : Haut Commissariat des Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD)

- Cadres de planification stratégique pour la protection et la gestion durable des ressources naturelles dans les déserts et les régions touchées par la désertification, et leur intégration dans les stratégies nationales de développement ou les plans d'action

Plusieurs stratégies et programmes ont vu le jour après le sommet de Rio (1992) sur la terre, l'environnement et le développement durable. Le processus de leur élaboration a donné lieu à une réflexion approfondie et holistique sur le diagnostic de la situation actuelle, l'identification des contraintes et la définition d'une nouvelle approche de développement. Certains de ces plans, stratégies et programmes ont une portée sectorielle clairement affichée (tels que le Plan National d'Aménagement des Bassins Versants (PNABV) et le Plan Directeur pour la Protection et la lutte contre les incendies de forêts (PDCI)). D'autres visent plutôt une mission horizontale de développement intégré, tel que le Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN-LCD). Une troisième catégorie regroupe des programmes transversaux s'inscrivant dans le cadre d'une politique de résorption du retard dans les domaines sociaux et donnant un contenu concret aux politiques de lutte contre la pauvreté (PERG, PAGER, BAJ).

L'élaboration du PAN-LCD a été menée dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Protection de l'Environnement et le Développement Durable (SNPEDD), préparée en 1995 et dont l'outil essentiel de mise en œuvre est le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE), qui a été adopté en juin 2002. Prenant acte des nombreux programmes et plans sectoriels, qui sont en cours de réalisation, et des liens existant entre lutte contre la pauvreté et lutte contre la désertification, l'option retenue par le PAN-LCD est de privilégier les mesures susceptibles de compléter les programmes existants, de catalyser leur mise en œuvre et de promouvoir la mise en place d'une véritable dynamique de développement rural. Le PAN-LCD est donc conçu dans la perspective de promouvoir l'articulation et la synergie entre les programmes sectoriels à travers diverses actions : (i) l'appui et l'accompagnement du processus de LCD, (ii) l'appui aux initiatives génératrices de revenus, (iii) les actions de LCD et d'atténuation des effets de la sécheresse, et (iv) le renforcement des connaissances et des systèmes d'observations.

Le premier groupe d'actions vise essentiellement le renforcement de l'environnement politique, législatif et institutionnel ainsi que les capacités des acteurs. Le deuxième groupe d'actions a trait à l'expérimentation de nouveaux modèles de développement participatif et au développement de micro-crédit pour le financement de l'investissement local. Le troisième groupe d'actions comprend, entre autres, le développement intégré des zones forestières et péri-forestières pilotes, la création des forêts villageoises et des rideaux de brise-vents ainsi que la promotion de la collecte des eaux pluviales et des énergies renouvelables. Enfin, le quatrième groupe d'actions est orienté vers l'inventaire des ressources naturelles, le renforcement du réseau de surveillance écologique, la mise en place d'un Observatoire National de la Sécheresse (ONS) et le suivi-évaluation des impacts des programmes.

La réussite du PAN-LCD, dans sa double dimension d'engagement politique et d'outil de planification d'actions concrètes novatrices, nécessite la mobilisation de toutes les énergies disponibles.

Les espaces oasiens figurent parmi les espaces les plus menacés par la désertification. Ils souffrent en effet d'une situation de dégradation continue, due essentiellement à une exploitation irrationnelle des ressources naturelles. Cette situation conduit à une accélération considérable des effets de la désertification avec la perte et l'abandon d'oasis, dont le rôle économique, social et écologique est indéniable pour les régions méridionales du Maroc, en tant que barrière végétale et microclimatique naturelle contre l'avancée du désert. C'est pourquoi la sauvegarde des oasis est

aujourd'hui comprise comme l'élément fondateur de la lutte contre la désertification pour tous les territoires du Sud marocain.

Ainsi, les oasis marocains font l'objet d'une attention particulière concrétisée par :

- L'élaboration d'un plan National de Restructuration et de Développement de la Palmeraie, lancé en 1987 puis actualisé et reconduit en 1998 pour neuf années supplémentaires, soit jusqu'en 2007. Ce plan se propose d'inverser la tendance de régression de la palmeraie marocaine et la mise à niveau de ce secteur à travers l'introduction de variétés résistantes au Bayoud (un champignon parasite du palmier), l'amélioration de la conduite du palmier dattier et la commercialisation des produits.
- L'élaboration d'un projet de lutte contre la désertification et la pauvreté par la sauvegarde et la valorisation des oasis : ce projet vise l'opérationnalisation des orientations de la stratégie d'aménagement et de développement des oasis. A cet effet, il a pour objectifs de maintenir un système d'exploitation viable et écologique en restaurant l'écosystème oasien, de favoriser une démarche territoriale oasienne valorisante et d'appuyer les réformes de la politique publique vis-à-vis du contexte oasien. Les actions de ce projet, sur une durée d'exécution de 5 ans à compter de 2006, concernent les composantes suivantes :
 - L'optimisation de l'usage de la ressource hydrique ;
 - L'exploitation durable de l'oasis ;
 - La mise à niveau des structures associatives ;
 - La restauration de la biodiversité et de l'écosystème oasien ;
 - La mise en place d'un conseil local de développement durable ;
 - La création d'un pays des « oasis de Tafilalet » ;
 - La formalisation d'un projet de territoire ;
 - La mise en place d'un cadre réglementaire ;
 - La définition d'une politique territoriale oasienne.

Appui de l'ADS à la lutte contre la désertification

Le sous-programme d'appui au programme d'action national de lutte contre la désertification et les effets de la sécheresse (SAPAN) a pour objectif de lutter contre la pauvreté par une meilleure gestion des ressources naturelles, l'intégration des populations défavorisées dans le développement, la décentralisation et l'intégration intersectorielle, les AGR et la promotion des partenariats.

Les principaux objectifs du projet sont :

- Le renforcement des capacités locales de gestion et de valorisation des ressources naturelles;
 - L'atteinte d'un degré élevé d'intégration intersectorielle ;
 - Une concrétisation avancée des aspects pertinents de l'approche participative ;
 - La mise en place durable de modalités appropriées de financement du développement rural.
 - Le but du SAPAN est d'apporter une contribution en vue de l'opérationnalisation des principes de la stratégie nationale de lutte contre la désertification et les effets de la sécheresse, en particulier sur les actions suivantes :
 - Le renforcement de l'environnement politique, législatif et institutionnel ;
 - Le renforcement des capacités des acteurs du gouvernement et de la société civile.
- Mécanisme de coordination, entre les ministères et autres organismes concernés, des programmes de lutte contre la désertification

Le HCEFLCD, ayant le rang de département Ministériel, est chargé de coordonner la politique gouvernementale en matière de lutte contre la désertification. Le Secrétariat permanent du comité de pilotage du PAN-LCD et de l'Organe National de Coordination.

Contrairement aux CCC et CDB, l'UNCCD n'a pas créé de nouveau mécanisme financier chargé d'administrer les fonds destinés aux projets et aux activités relevant de la lutte contre la désertification. Ce financement doit être basé sur des apports financiers extérieurs, mais aussi sur la mobilisation des ressources internes et la mise en place de mécanismes financiers appropriés. Au

niveau national, le financement des actions contribuant à la lutte contre la désertification est assuré dans le cadre des lois de finances négociées chaque année. Par ailleurs, des comptes d'affectation spéciale, tels que le Fonds National Forestier, financent certaines actions de lutte contre la désertification.

Ces fonds sont également mis à contribution annuellement selon les priorités arrêtées. Par ailleurs, le forum de validation du PAN-LCD de 2001 a préconisé d'utiliser le Fonds du Développement Rural (FDR) comme mécanisme de financement des activités de lutte contre la désertification à mener dans le cadre du PAN-LCD. Ce dernier a été effectivement opérationnalisé à l'occasion des dernières sécheresses qu'a connues le Maroc. Sur le plan des financements extérieurs, les projets sont soumis, par les différentes administrations et les ONG, directement aux bailleurs de fonds en fonction de leurs thèmes et leurs zones d'intervention prioritaires.

- Constitution d'une base de données détaillées sur la désertification, la dégradation des terres et les activités humaines, comportant des données physiques et socioéconomiques

Les données disponibles sur la dégradation des terres concernent essentiellement les éléments ayant permis d'approcher la vulnérabilité et la sensibilisation à la désertification, notamment en ce qui concerne :

- L'élaboration de l'état de référence de la désertification au niveau national, en se basant sur les acquis du projet *Desertification Information System for Mediterranean Countries* (DIS-MED) portant sur la sensibilité à la désertification des pays des rives Nord et Sud de la Méditerranée, en tenant compte des qualités du climat, du sol et de la végétation (2005). La carte de sensibilité à la désertification établie en 2005 a été actualisée en y intégrant des indicateurs socio-économiques, notamment la pauvreté et la pression du cheptel (2007). La carte obtenue permet de classer plus de 87% du territoire national dans des zones critiques quant à la sensibilité à la désertification. La population qui vit dans ces zones critiques est évaluée à près de 13,5 Millions d'habitants.
- Le dispositif de suivi-évaluation, mis en place avec un certain nombre d'indicateurs identifiés pour sept thématiques (pauvreté, ressources en eau, agriculture pluviale, agriculture irriguée, oasis, parcours et forêts), a fait l'objet d'une réflexion concertée ayant permis de simplifier la grille d'indicateurs au niveau national selon quatre thématiques (ressources en sol, climat, ressources en eau et ressources végétales et socioéconomiques) en y intégrant des indicateurs d'impact des projets de lutte contre la désertification.
- Le système de circulation de l'information sur la désertification (www.scid.ma), mis en place dans le cadre du projet SMAP/Communauté Européenne/Observatoire du Sahara et du Sahel (SMAP/CE/OSS), a été rénové en 2007 et fait l'objet d'une actualisation. Ce système a été développé afin de fournir de l'information pertinente et d'actualité sur la désertification au Maroc. L'information concerne le contexte global et national de la lutte contre la désertification, les projets et programmes menés ainsi que les partenaires impliqués.
- L'information est rapportée également selon des indicateurs de suivi-évaluation du processus de désertification et des impacts des projets de lutte contre la désertification, retenus au niveau national.
- Par ailleurs, une base de données relative au Réseau d'Observatoires de Surveillance Ecologiques à Long Terme dans la région de Zagora a été mise en place. Les données sur le Suivi de la Désertification dans les Pays de la Rive Sud de la Méditerranée est un projet conduit en collaboration avec le Centre Royal de Télédétection Spatiale (CRTS). Les données collectées dans le cadre de ces projets d'observation peuvent être utiles pour l'alerte précoce de la sécheresse.

- Recherche et information sur les moyens de réduire les pertes en eau des sols et d'accroître leur capacité d'absorption de l'eau et sur les techniques de récupération de l'eau dans les régions touchées par la désertification

Les enjeux liés aux phénomènes d'érosion sont perçus tant à l'amont, au niveau de la dégradation des sols, base de toute production agricole, pastorale ou forestière, qu'à l'aval au niveau de la mobilisation de la ressource eau, élément vital pour le développement socio-économique du pays.

Compte tenu de l'ampleur des besoins, des ressources mobilisables et des possibilités d'absorption compatibles avec la nouvelle approche, le Plan National d'Aménagement des Bassins Versants préconise un programme d'action minimal de traitement de 1.500.000 ha (75.000 ha/an) sur une période de 20 ans, au niveau des 22 bassins versants prioritaires couvrant une superficie de près de 15 millions d'ha, avec un financement estimé à 150 millions de DH/an.

Les aménagements anti-érosifs entrepris par l'Etat (HCEFLCD et MAPM) et à l'initiative des paysans ont eu pour finalité la mise en valeur agricole et la protection contre les dégâts causés par les crues à travers une panoplie importante d'interventions (telles que la défense et la restauration des sols, la construction de seuils de sédimentation en pierres sèches et en gabions), de pratiques traditionnelles paysannes de lutte contre l'érosion et de conservation des sols, tels que les murettes en pierres, les terrasses, les fossés de drainage, les cuvettes de protection, les petits seuils, les pratiques agricoles de conservation et l'organisation dans l'utilisation de l'espace. En terme de coût, les pertes totales actualisées dues à l'érosion, telles que calculées dans le cadre du Plan National d'Aménagement des bassins Versants, sont de 10 milliards de dirhams. L'érosion des sols entraîne également une perte de leur fertilité estimée à 680 DH/ha/an.

• Évaluation des conséquences de la désertification et de la dégradation des sols

Le phénomène de désertification affecte de grandes étendues et il est d'autant plus prononcé que le climat est aride, avec des cycles de plus en plus long de sécheresse, et les sols sont pauvres et très vulnérables à l'érosion. De plus, la précarité des conditions de vie des populations rurales les pousse à surexploiter les ressources naturelles pour satisfaire leurs besoins croissants, ce qui amplifie davantage la dégradation des milieux. Les facteurs qui favorisent le déclenchement et l'accentuation de la désertification résident en une aridité du climat, qui concerne près de 93% du territoire national. S'ajoute aujourd'hui, à ces contraintes naturelles, la dégradation continue du couvert végétal, constamment sollicité pour la satisfaction des besoins des populations en terres de culture, en bois et en ressources fourragères pour le cheptel. Ces deux facteurs engendrent la pauvreté et la fragilité des sols. Cette fragilité est caractérisée par des utilisations humaines incompatibles avec le principe de la conservation. Le niveau du processus est apprécié par plusieurs indicateurs :

- La dégradation du couvert végétal, exprimée par la perte de biodiversité, est due essentiellement à la récolte excessive de bois d'énergie et au surpâturage, aux défrichements pour la recherche de nouvelles terres de cultures, aux incendies et à l'urbanisation, qui ronge l'assiette foncière principalement dans les régions côtières à des fins d'habitats ou touristiques. Ces deux dernières actions touchent une superficie qui s'élève à 6000 ha/an.
- L'érosion hydrique est intense avec des dégradations spécifiques dépassant 2000 t/km²/an dans les versants du Rif au Nord du Maroc, entre 1000 et 2000 t/km²/an dans le péri-Rif, entre 500 et 1000 t/km²/an dans les Moyen et Haut Atlas et moins de 500 t/km²/an dans les autres régions.
- Dans les régions du Sud et de l'Oriental du pays, l'ensablement des villages et des infrastructures constitue l'une des principales manifestations de la désertification. En effet, des dizaines de petites retenues et des centaines de seguias sont mises hors d'usage après seulement une courte période de fonctionnement sous l'effet de l'ensablement. Dans ces mêmes régions, des agglomérations rurales, des palmeraies et des voies de communications souffrent également de ce phénomène.
- Le problème de la salinisation et de la remontée de la nappe touche presque tous les grands périmètres irrigués. 350.000 ha sont touchés par la salinité. Dans les seules provinces de Zagora et d'Errachidia, il est estimé que 22.000 ha des terres irriguées et 5 millions d'hectares des terrains de parcours sont touchés par la salinisation, qui y conjugue ses effets avec ceux de l'ensablement.